

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

L'Exécutant d'Opération Electrique est une personne qui travaille, selon les cas, sous l'autorité et la conduite d'un Chargé de Travaux, d'un Chargé d'Intervention Générale, d'un Chargé d'Essais, etc..., afin de réaliser des Opérations d'ordre Electrique Hors Tension... (indice H1)

Chargé de Travaux : personnel responsable de l'organisation et de la Surveillance du chantier, quel que soit le nombre d'Exécutants placés sous ses ordres (indice H2)

Les Essais sont des Opérations ayant pour but de vérifier qu'un Ouvrage ou une Installation fonctionnent conformément à leurs spécifications. (attribut Essais)

Personne chargée d'effectuer ou de faire effectuer les opérations de la Consignation Electrique sur demande du Chef d'Etablissement, du Chargé d'Exploitation Electrique ou de la personne autorisant l'accès (indice HC)

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

Connaissances en électricité et être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur
- Avoir passé une habilitation électrique personnel électricien Basse Tension moins de 06 mois avant la date du complément HT

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

Info,a3formationsecu@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront être capable de :

- Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.
 Formation du personnel avec mise en œuvre en situation réelle, travail sur des exemples concrets, modules spécifiques et pratiques adaptés aux tâches fixées par l'employeur et à l'environnement de travail des salariés.

01er jour : Module Travaux hors tension en haute tension (H1, H2, H1V, H2V, H2V Essai)

- Les différents Travaux Hors Tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).
- Rôles du Chargé de Consignation, et du Chargé d'Exploitation Electrique.
- *Instructions données par le CHARGE DE TRAVAUX .*
- *Pour les CHARGES DE TRAVAUX :*
- *Identification du Chargé d'exploitation Electrique et échange des informations nécessaires ;*
- *Instructions données par le Chargé d'Exploitation Electrique ou le Chargé de Consignation*
- Les différents niveaux d'Habilitation et leurs
- Prescriptions d'exécution des Travaux.
- *Zone de Travail (pour les H2, H2V).*
- *Zone de Voisinage Renforcée*
- *Zone 2 - (Pour les H1V et H2V).*
- *La Zone de Travail.*
- Documents applicables dans le cadre des Travaux Hors Tension (Attestation de Consignation, Avis de fin de Travail), également es autres documents associés (Autorisation de Travail, Instruction de Sécurité, etc.).
- *Rédaction des documents applicables dans le cadre des Travaux (pour pour les H2, H2V).*
- *Vérification et finalisation de l'Attestation de Première Etape de Consignation.*
- Mesures de prévention à observer lors d'un Travail.
- *Règles et Instructions de Sécurité.*
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux Travaux.
- *Identification, vérification et utilisation du matériel et l'outillage appropriés.*
- *Identification des Ouvrages ou des Installations et des Zones d'Environnement objet des Travaux.*

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

1 jour / 7 heures

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Partenaire sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Plateforme pédagogique Basse tension et cellule Haute tension
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91

Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation
(demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com

01er jour : Module Travaux hors tension en haute tension (H1, H2, H1V, H2V, H2V Essai) suite

- Réalisation de *Travaux Hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension*.
- Réalisation d'une deuxième étape de Consignation.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.
- Instructions de Sécurité spécifiques aux Essais (pour H2V Essai).
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant aux Essai

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.
- Une proposition de titre d'habilitation sera envoyée à l'employeur avec les indices d'habilitation validés par chaque stagiaire

Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation